

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 avril à 15h30, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par Rémi GOUBE, Maire, suite à l'élection de nouveaux représentants au conseil d'administration, s'est réuni en séance dans la salle du Conseil de la Mairie, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Madame Fatima Chomat, doyenne.

Présents :

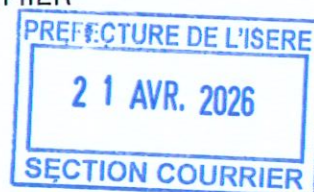
- Représentant la commune : Olivier BRIDELANCE ; Frédéric Froment ; Cloé DIMIER
- Représentant les socioprofessionnels : Frédéric MARTIN ; Patricia GRILLET ; Fatima CHOMAT

Excusés :

- Représentant la commune : Marc ALGOUD – pouvoir à Cloé DIMIER

Secrétaire de séance : Olivier BRIDELANCE

Représentant de la commune : Rémi GOUBE - maire



2026 – 04 : Election du Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-10 et R. 2221-1 à R. 2221-52 ;
- Vu la création et les statuts de la régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors, adoptés par délibération n°2019-57B du Conseil Municipal en sa séance du 17 décembre 2019 ;
- Considérant que, par délibération n°2025-68, le Conseil Municipal de Gresse-en-Vercors a de nouveau procédé à la désignation des membres du Conseil d'Administration constituant les organes de cet établissement public local à caractère industriel et commercial, et que cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-62 ;
- Considérant que les dispositions susvisées du Code précité ainsi que celles des statuts de la régie relatives à la compétence des membres du Conseil d'Administration siégeant régulièrement pour désigner, en son sein, son Président ;

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil d'Administration a pris la présidence de l'assemblée. Fatima CHOMAT a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration, a dénombré 6 administrateurs présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection du Président.

Il procède à l'appel des candidatures au poste de Président.

Font acte de candidature :

- Olivier BRIDELANCE

Déroulement de l'élection :

Le vote se fait à bulletin secret, chaque membre a déposé un seul bulletin dans l'urne. Ceux ayant un pouvoir ayant déposé en plus le bulletin de la personne représentée. Après le vote du dernier administrateur, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de membres du conseil d'administration présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 7

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Olivier BRIDELANCE	7	Sept

Proclamation de l'élection du Président :

- M. Olivier BRIDELANCE a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 18 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 20.04.2026
- de sa publication le 20.04.2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE



**RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS**
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr